

6 MAI 2002

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 6 mai 2002 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
MARCEL DION

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2002-05-171 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2002-05-172 2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 8 ET 22 MAI 2002

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2002-05-173 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2002

N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AVRIL 2002

6 MAI 2002

- 2002-05-174 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 2 MAI 2002
- N. M. 3.4 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, ANNÉE 2001
- N. M. 3.5 DÉPÔT DU REGISTRE POUR RÉFÉRENDUM RELATIF À LA JOURNÉE D'ENREGISTREMENT AYANT POUR OBJET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-2002 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 825-98 INTITULÉ « RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR FINANCER LA DISPOSITION DES BOUES AINSI QUE LA RÉPARATION DES ÉTANGS D'ÉPURATION, LE CAS ÉCHÉANT » AFIN D'Y INCLURE LES OBJETS SUIVANTS : LES RÉPARATIONS DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ACCESSOIRES, DES POSTES DE SURPRESSION D'EAU POTABLE, DE L'USINE DE FILTRATION, DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE, DES POSTES DE DOSAGE ET DE CHLORATION AINSI QUE LES RÉPARATIONS DU RÉSEAU DE TRAITEMENT, DES CONDUITES D'ÉGOUT, DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES, D'ACCESSOIRES, DE L'USINE D'ÉPURATION AINSI QUE L'INSTALLATION DES PHRAGMITES. »

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2002-05-175 4.1 FÊTE DU CHOCOLAT : ACHAT DE BILLETS
- 2002-05-176 4.2 CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT GRANBY-BROMONT : DÎNER-CONFÉRENCE
- 2002-05-177 4.3 LES MERCURIADES 2002
- 2002-05-178 4.4 FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY : FESTIVAL HOMARD 2002
- 2002-05-179 4.5 TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BEDFORD
- 2002-05-180 4.6 TOURNOI DE LA FONDATION DU MAIRE DE WATERLOO
- 2002-05-181 4.7 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE ROYAL LEPAGE ACTION
- 2002-05-182 4.8 SOUPER-CONFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ DE FORMATION INDUSTRIELLE DE L'ESTRIE
- 2002-05-183 4.9 FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT : SOUPER AUX HOMARDS

6 MAI 2002

2002-05-184	4.10	TOURNOI DE GOLF DU PARC INDUSTRIEL
2002-05-185	4.11	TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION HORACE-BOIVIN
	5.	AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT
	6.	RÈGLEMENTS
2002-05-186	6.1	ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 857-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME »
2002-05-187	6.2	ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 858-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS »
2002-05-188	6.3	ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 859-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES »
2002-05-189	6.4	ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 860-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »
	7.	AFFAIRES COURANTES
2002-05-190	7.1	AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2002
2002-05-191	7.2	SERVICE DES COMMUNICATIONS – VILLE DE COWANVILLE
2002-05-192	7.3	ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT
2002-05-193	7.4	ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LE SURPLUS – EXERCICE FINANCIER 2002
2002-05-194	7.5	ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FOND DES PARCS
2002-05-195	7.6	DÉPENSES DE RÉPARATIONS FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE
2002-05-196	7.7	VITESSE AFFICHÉE DANS LES SECTEURS DU VAL DES IRLANDAIS ET DE LA RUE LAWRENCE
2002-05-197	7.8	APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU
2002-05-198	7.9	DEMANDES DE RACCORDEMENT DE SERVICE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

6 MAI 2002

2002-05-199	7.10	PROGRAMME DE RENOUVEAU URBAIN ET VILLAGEOIS
2002-05-200	7.11	ACQUISITION D'UN TERRAIN, À L'INTERSECTION DES RUES MAGENTA ET BROUSSEAU
2002-05-201	7.12	DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA JEUNESSE
2002-05-202	7.13	CEFRIO : RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE
2002-05-203	7.14	OFFICIALISATION DU TOPONYME « RUE DES FRÊNES »
2002-05-204	7.15	REMPLACEMENT DU TOPONYME « BOULEVARD HYUNDAI »
2002-05-205	7.16	CORRECTION APPORTÉE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-03-086 RELATIVE À L'OFFRE D'ACHAT DES LOTS 513-69-1, 513-70-100 ET 513-102 »
2002-05-206	7.17	DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE, RUE DES DEUX-MONTAGNES
2002-05-207	7.18	PROJET DE POLITIQUE DE GESTION DU PANNEAU D'AFFICHAGE AUTOROUTIER, SORTIE 74 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST
N. M.	7.19	MANDAT DONNÉ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RELATIF AU REPOSITIONNEMENT DU PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE
N. M.	7.20	ENSEMBLE MUSICAL « LES CORDES-À-VENT » : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
N. M.	7.21	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : VOYAGE À QUÉBEC DES ÉLÈVES DE 6 ^E ANNÉE DE L'ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE
2002-05-218	7.22	RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES
2002-05-209	7.23	RÉTROCESSION PAR LES ENTREPRISES DAIGLE INTERNATIONALES INC À VILLE DE BROMONT
2002-05-210	7.24	ADJUDICATION DU CONTRAT DE FAUCHAGE DES PELOUSES DANS LES PARCS, ÎLOTS DE VERDURE, ESPACES VERTS ET AUTOUR DES ÉDIFICES PUBLICS DE LA VILLE DE BROMONT
2002-05-211	7.25	ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-03-082 INTITULÉE « OFFRE D'ACHAT DES LOTS 331-54 ET 331-16 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME »

6 MAI 2002

2002-05-212	7.26	FONDATION DU CEGEP DE GRANBY : CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE
2002-05-213	7.27	PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 793. RUE SHEFFORD
2002-05-214	7.28	SUBVENTION INFRASTRUCTURES-QUÉBEC : POSTE DE POMPAGE « DES CARRIÈRES »
2002-05-215	7.29	NOM DE RUE DONNÉ AUX LOTS NUMÉROS 1789-20, 1790-1 ET 1791-8 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, SITUÉS DANS LE SECTEUR DE LA RUE LAWRENCE
2002-05-216	7.30	CLUB DE L'ÂGE D'OR D'ADAMSVILLE : CONTRIBUTION FINANCIÈRE
2002-05-217	7.31	CAMP DE JOUR 2002 À BROMONT SUR LE LAC
2002-05-218	7.32	EMBLÈME FLORAL DE LA VILLE DE BROMONT
2002-05-219	7.33	PROTOCOLE D'ENTENTE : « LE CARRÉ DES PINS »
2002-05-220	7.34	RÉSEAU ROUTIER EN GRAVIER
2002-05-221	7.35	SERVITUDE D'ÉGOUT (EAUX USÉES ET ÉMISSAIRE)
2002-05-222	7.36	CONCEPTION DES PLANS DU NOUVEAU TRACÉ DE LA RUE CHAMPLAIN
2002-05-223	7.37	NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
2002-05-224	7.38	VENTE DU LOT 392 DU CADASTRE DE BROMONT (BOULEVARD DE BROMONT)
2002-05-225	7.39	QUITTANCE RELATIVE À UNE RÉCLAMATION SUITE À UN ACCIDENT DE VÉHICULE AUTOMOBILE LE 11 JANVIER 2002
2002-05-226	7.40	FÉLICITATIONS ADRESSÉES AUX SŒURS DE SAINT-JOSEPH
2002-05-227	7.41	BOUCHON DE CIRCULATION, SORTIE 68 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST
2002-05-228	7.42	AMÉLIORATION DU SERVICE POSTAL OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
2002-05-229	7.43	PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC IMMOBILIER SKI BROMONT
2002-05-230	7.44	PROTOCOLE D'ENTENTE – QUARTIER D'HIVER

6 MAI 2002

2002-05-231	7.45	ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE PARCOURS DU VIEUX VILLAGE
N. M.	7.46	NON UTILISÉ
2002-05-232	7.47	PROTOCOLE D'ENTENTE – RUE DE MISSISQUOI
2002-05-233	7.48	INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DU BOIS D'OEUVRE
2002-05-234	7.49	DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE
N. M.	7.50	NON UTILISÉ
N. M.	7.51	LETTRE DE MONSIEUR CHRISTIAN BEAUDET

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

2002-05-235	8.1	EMBAUCHE DE DEUX (2) ÉTUDIANTS POUR LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX
2002-05-236	8.2	EMBAUCHE DE MONSIEUR DENIS GOSSELIN RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DES BORNES INCENDIES
2002-05-237	8.3	PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL POTVIN
2002-05-238	8.4	PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MADAME LOUISE ROCQUE
2002-05-239	8.5	EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR LE SERVICE DE LA TRÉSORERIE
2002-05-240	8.6	ADOPTION DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 24 AVRIL 2002
2002-05-241	8.7	EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE AU SERVICE DU GREFFE
2002-05-242	8.8	EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE, ENTRETIEN DES PARCS
2002-05-243	8.9	EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT D'INSTALLATION AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N. M.	9.1	DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARC DESROCHERS, DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'INSTALLATION D'ENSEIGNES DE STATIONNEMENT INTERDIT, RUE SHEFFORD
-------	-----	---

6 MAI 2002

- N. M. 9.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 21 MARS 2002
- N.M. 9.3 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUES LE 27 MARS ET LE 11 AVRIL 2002
- N. M. 9.4 DÉPÔT DE LA PLAINTÉ DE MONSIEUR RAYNALD MEUNIER RELATIVE À L'ÉTAT DES ROUTES
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2002-05-244 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2002—05—171

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU 6 MAI 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 2.1 aurait dû se lire de la façon suivante :

2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES
ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES
LES 8 ET 22 AVRIL 2002

6 MAI 2002

- les sujets numéros 7.15, 7.19, 7.20 et 7.51 sont reportés à une séance subséquente.
- le sujet numéro 7.47 est retiré de l'ordre du jour.
- le sujet suivant a été ajouté au VARIA de l'ordre du jour :

10.1 DÉMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DU 83,
BOULEVARD DE BROMONT AU 90, BOULEVARD
DE BROMONT

ADOPTÉ

2002—05—172

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 8 ET 22 AVRIL 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux des assemblées spéciales du Conseil municipal tenues le 8 et le 22 avril 2002.

ADOPTÉ

2002—05—173

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS
D'AVRIL 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2002 au montant de **UN MILLION DEUX CENT MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS ET SOIXANTE-CINQ CENTS (1 200 971,65 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

6 MAI 2002

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
D'AVRIL 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'avril 2002. Le montant des permis émis durant le mois d'avril 2002 se chiffre à **DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE CENTS.(2 974 373 \$)**.

2002—05—174

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 2
MAI 2002**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 mai 2002.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE, ANNÉE 2001**

6 MAI 2002

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport annuel déposé par Monsieur Réal Ouimet, directeur du service de sécurité publique et Monsieur Pierre Henri, adjoint au directeur de sécurité publique.

N. M.

DÉPÔT DU REGISTRE POUR RÉFÉRENDUM RELATIF À LA JOURNÉE D'ENREGISTREMENT AYANT POUR OBJET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-2002 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 825-98 INTITULÉ « RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR FINANCER LA DISPOSITION DES BOUES AINSI QUE LA RÉPARATION DES ÉTANGS D'ÉPURATION, LE CAS ÉCHÉANT » AFIN D'Y INCLURE LES OBJETS SUIVANTS : LES RÉPARATIONS DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ACCESSOIRES, DES POSTES DE SURPRESSION D'EAU POTABLE, DE L'USINE DE FILTRATION, DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE, DES POSTES DE DOSAGE ET DE CHLORATION AINSI QUE LES RÉPARATIONS DU RÉSEAU DE TRAITEMENT, DES CONDUITES D'ÉGOUT, DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES, D'ACCESSOIRES, DE L'USINE D'ÉPURATION AINSI QUE L'INSTALLATION DES PHRAGMITES. »

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit registre. Aucun citoyen n'est venu apposer sa signature dans le registre.

2002-05-175

FÊTE DU CHOCOLAT : ACHAT DE BILLETS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **SIX CENTS DOLLARS (600,00\$)** à la Fête du chocolat, somme représentant l'achat de trente (30) billets pour le concert I Musici qui se tiendra dans le cadre de la Fête du chocolat.

ADOPTÉ

6 MAI 2002

2002—05—176

**CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT GRANBY-BROMONT :
DÎNER-CONFÉRENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **VINGT-CINQ DOLLARS (25,00 \$)**, taxes incluses, à la Chambre de commerce du district de Granby-Bromont, somme représentant l'inscription de Madame Pauline Quinlan, mairesse, à un dîner conférence.

ADOPTÉ

2002—05—177

LES MERCURIADES 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ CENT DOLLARS (500,00 \$)**, taxes incluses, somme représentant l'achat de deux billets pour assister à la soirée de gala du Concours Les Mercuriades 2002 qui se tiendra le 23 mai 2002 au Palais des congrès de Montréal.

ADOPTÉ

2002—05—178

**FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY : FESTIVAL
HOMARD 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 MAI 2002

QUE la Ville de Bromont décline l'invitation d'assister au «Festival Homard» 2002 organisé par la Fondation du Centre hospitalier de Granby, la Ville de Bromont ayant déjà participé à la campagne de financement pour l'année 2002.

2002—05—179

TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BEDFORD

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal décline l'offre d'assister au tournoi de golf de la Ville de Bedford.

ADOPTÉ

2002—05—180

TOURNOI DE LA FONDATION DU MAIRE DE WATERLOO

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **QUATRE CENT SOIXANTE-DOLLARS (460.00 \$)**, taxes applicables incluses, à la Fondation du maire de Waterloo, somme représentant l'inscription de quatre (4) participants audit tournoi de golf.

ADOPTÉ

2002—05—181

TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE ROYAL LEPAGE ACTION

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 MAI 2002

QUE le Conseil municipal décline l'offre de participer au tournoi de golf annuel de Royal Lepage action.

ADOPTÉ

2002—05—182

**SOUPER-CONFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ DE FORMATION
INDUSTRIELLE DE L'ESTRIE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal décline l'offre de participer au souper-conférence humoristique de la Société de formation industrielle de l'Estrie inc.

ADOPTÉ

2002—05—183

**FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT : SOUPER AUX
HOMARDS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal décline l'offre de participer au Souper de homards de la Fondation québécoise de l'environnement.

ADOPTÉ

2002—05—184

TOURNOI DE GOLF DU PARC INDUSTRIEL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 MAI 2002

D'autoriser la trésorière a payer, jusqu'à concurrence de la somme de **SIX CENT DOLLARS (600,00 \$)**, toutes taxes incluses, des dépenses d'organisation du Tournoi de golf du parc industriel.

QU'en outre, d'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)**, taxes incluses, à la Société de développement économique de Bromont, somme représentant la participation de quatre (4) personnes au tournoi de golf de parc industriel.

ADOPTÉ

2002—05—185

TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION HORACE-BOIVIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal décline l'offre d'assister au tournoi de golf de la Fondation du CHSLD Horace-Boivin.

ADOPTÉ

2002—05—186

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 857-2002 INTITULÉ
« RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2002-04-153 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement numéro 857-2002 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour le public ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 MAI 2002

D'adopter, tel que rédigé et sans modification le règlement numéro 857-2002 intitulé « RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ».

ADOPTÉ

2002-05-187

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 858-2002 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2002-04-154 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement numéro 858-2002 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour le public ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le lundi 6 mai 2002 à 19 heures 30 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et avec les modifications suivantes, le règlement numéro 858-2002 intitulé « RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS » :

– Le 8^e alinéa de l'article 22 doit maintenant se lire comme suit :

8° Le cas échéant, s'il s'agit du cadastre d'un terrain situé en bordure d'une rue visée par le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, le protocole d'entente peut prévoir des modalités additionnelles d'émission du permis

– Le 7^e alinéa de l'article 31 doit maintenant se lire comme suit :

7° Le terrain sur lequel doit être érigé un bâtiment principal est adjacent à une rue publique existante ou si le terrain est adjacent à une rue visée par une entente conclue en vertu du règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, le protocole d'entente peut prévoir des modalités additionnelles d'émission du permis

6 MAI 2002

- Dans les définitions de l'ANNEXE « E » TERMINOLOGIE, l'expression « Gîte du passant » est remplacé par l'expression « Gîte touristique ».

ADOPTÉ

2002—05—188

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 859-2002 INTITULÉ
« RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2002-04-157 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement numéro 859-2002 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour le public ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le lundi 6 mai 2002 à 19 heures 30 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 859-2002 intitulé « RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES » .

ADOPTÉ

2002—05—189

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 860-2002 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2002-04-158 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement numéro 860-2002 lors de son adoption ;

6 MAI 2002

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour le public ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le lundi 6 mai 2002, à 19 heures 30 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et avec la modification suivante, le règlement numéro 860–2002 intitulé « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION » :

- le dernier paragraphe de l'article 21 du Règlement de construction doit se lire ainsi :

Tout bâtiment déjà érigé qui ne respecte pas les dispositions du présent article doit être reconstruit ou modifié de manière à le rendre conforme dans un délai de 12 mois débutant à la date d'entrée en vigueur du présent règlement de construction.

ADOPTÉ

2002—05—190

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2002

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 avril 2002.

D'autoriser la trésorière à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6 MAI 2002

2002—05—191

SERVICE DES COMMUNICATIONS – VILLE DE COWANSVILLE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **VINGT ET UN MILLE DOLLARS (21 000 \$)** à la Ville de Cowansville pour le service des communications pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2002.

ADOPTÉ

2002—05—192

ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU la résolution numéro 2002-01-009 autorisant les emprunts au fonds de roulement pour l'année 2002 ;

ATTENDU QUE certaines dépenses en immobilisations financées à même le fonds de roulement m'ont pas été réalisées en 2001 ;

ATTENDU QUE le remboursement au fonds de roulement pour l'année 2002 sera de 274 592 \$ au lieu de 282 924 \$ tel que prévu lors de la préparation du budget ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler l'emprunt de **SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT QUINZE DOLLARS (7 995,00 \$)** pour l'achat d'une timbreuse.

DE financer l'achat de la timbreuse à même le budget.

ADOPTÉ

6 MAI 2002

2002—05—193

**ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES À MÊME LE SURPLUS
– EXERCICE FINANCIER 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **SOIXANTE HUIT MILLE DOLLARS (68 000 \$)** à même le surplus accumulé pour financer les dépenses en immobilisations ci-dessous énumérées :

SERVICES	DESCRIPTION	MONTANT
Trésorerie	Équipements pour les assemblées sans papier	28 000.00 \$
Gestion du territoire	Étude portant sur l'état des routes en gravier	20 000.00 \$
Gestion du territoire	Décorations de Noël	20 000.00 \$
	Total :	68 000.00 \$

ADOPTÉ

2002—05—194

ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES PAR LE FOND DES PARCS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à financer l'aménagement de l'intersection des rues Brousseau et Magenta à même le fonds des parcs, pour la somme de **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500,00 \$)**.

ADOPTÉ

2002—05—195

DÉPENSES DE RÉPARATIONS FINANÇÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE

6 MAI 2002

ADOPTÉ

2002—05—196

**VITESSE AFFICHÉE DANS LES SECTEURS DU VAL DES IRLANDAIS
ET DE LA RUE LAWRENCE**

ATTENDU QUE la géométrie des routes dans les secteurs du Val des Irlandais ainsi que sur la rue Lawrence et la rue Knowlton, impose une signalisation particulière ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le service des Travaux publics à installer, selon les besoins, des panneaux de signalisation affichant une vitesse de 30 km/h pour les secteurs délimités sur le plan ci-joint.

ADOPTÉ
6 MAI 2002

2002—05—197

APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

ATTENDU QUE la l'exploitation d'un parc de maisons mobiles, d'un camping ou d'un établissement touristique relève de l'entreprise commerciale ;

ATTENDU QU'il existe des dispositions particulières d'urbanisme pour les secteurs des parcs de maisons mobiles dans la réglementation municipale de la Ville de Bromont et au schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Yamaska et ce, en conformité avec la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la gestion du règlement sur la qualité de l'eau potable relève du ministère de l'environnement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne s'impliquera pas dans la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout privés des entreprises gérant des parcs de maisons mobiles et/ou des campings ou autres établissements touristiques.

QUE la Ville de Bromont considère que les propriétaires ont à leur disposition tous les moyens techniques et financiers pour rencontrer les exigences du règlement sur l'eau potable.

ADOPTÉ

2002—05—198

**DEMANDES DE RACCORDEMENT DE SERVICE AUPRÈS DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a juridiction et est responsable de certaines routes sous lesquelles la Ville de Bromont possède des infrastructures d'égout et d'aqueduc ;

ATTENDU QUE, pour toute intervention sur les infrastructures d'égout et d'aqueduc sous les routes de juridiction provinciale, le requérant doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports et qu'il doit aussi obtenir une permission de la Ville de Bromont concernant le raccordement ;

ATTENDU QUE cette procédure est lourde et que la Ville et le ministère des Transports proposent un mode pour alléger la demande du citoyen ;

6 MAI 2002

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les citoyens demanderont la permission à la Ville de Bromont et que la Ville de Bromont s'occupera d'obtenir les autorisations auprès du ministère des Transports.

QUE monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire, soit expressément autorisé à demander toute permission de voirie au ministère des Transports tant pour les besoins municipaux que suite à des demandes de raccordements aux services d'aqueduc et d'égouts par des particuliers.

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à monsieur Marc Desrochers au centre de service du ministère des Transports à Foster.

ADOPTÉ

2002—05—199

PROGRAMME DE RENOUVEAU URBAIN ET VILLAGEOIS

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipale et de la Métropole a mis en place un nouveau programme de subvention s'intitulant « Programme de renouveau urbain et villageois » ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire se prévaloir des bénéfices de ce programme ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est admissible au volet de renouveau villageois ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE faire parvenir au ministère des Affaires municipale et de la métropole le présent engagement et à soumettre un plan d'intervention d'ici le 30 juin 2002.

ADOPTÉ

2002—05—200

ACQUISITION D'UN TERRAIN, À L'INTERSECTION DES RUES MAGENTA ET BROUSSEAU

6 MAI 2002

ATTENDU QUE la Ville désire aménager un parc à l'intersection des rues Brousseau et Magenta ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une lettre de Monsieur Jean Brodeur de Ferme Diondale inc. s'engageant à céder à la Ville le terrain décrit selon le dossier A877 minute 1869 de André Scott a.g.;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville s'engage à acquérir de Ferme Diondale inc. le dit terrain pour la somme de **(UN DOLLAR (1,00 \$))**.

QU'un montant de **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500,00\$)** du fonds de parc soit affecté à l'aménagement de cette entrée de la ville et ce, dès que possible.

QUE le service de la gestion du territoire mandate Madame Christiane Dussault, notaire, pour rédiger l'acte de vente et que le dossier soit soumis au Conseil municipal pour finaliser la transaction.

ADOPTÉ

2002—05—201

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DE LA
JOURNÉE MONDIALE DE LA JEUNESSE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00\$)** à la Corporation épiscopale C. R. de Saint-Hyacinthe, a/s 17^e journée mondiale de la jeunesse, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à la 17^e journée mondiale de la Jeunesse.

ADOPTÉ

2002—05—202

CEFRIO : RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

6 MAI 2002

MILLE QUATRE CENT VINGT DOLLARS (1 420,00 \$), taxes en sus, au CEFRIO, somme représentant la cotisation annuelle de la Ville de Bromont, du 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2003.

ADOPTÉ

2002—05—203

OFFICIALISATION DU TOPONYME « RUE DES FRÊNES »

, par erreur, même si la rue existe depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE ladite rue est située dans un secteur de la Ville où la majorité des noms de rues sont des noms d'arbre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser le
toponyme « rue des Frênes ».

ADOPTÉ

N. M.

REMPLACEMENT DU TOPONYME « BOULEVARD HYUNDAI »

Le sujet numéro 7.15 est reporté à une séance subséquente.

6 MAI 2002

2002-05-204

**CORRECTION APPORTÉE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-03-
086 RELATIVE À L'OFFRE D'ACHAT DES LOTS 513-69-1, 513-70-100
ET 513-102 »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La résolution numéro 2002-03-086 aurait dû se lire de la façon suivante :

2002-03-086

**OFFRE D'ACHAT DES LOTS 513-69-1, 513-70, 513-100 ET
513-101 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE
FARNHAM**

*ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris
connaissance de l'offre d'achat des lots 513-69-1, 513-70, 513-100
et 513-101 du cadastre officiel du Canton de Farnham, faite par
Madame Vicky St-Pierre et Monsieur Sylvain Quintal ;*

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, telle que rédigée, l'offre d'achat des lots 513-69-1, 513-70, 513-100 et 513-101 du cadastre officiel du Canton de Farnham, faite par Madame Vicky St-Pierre et Monsieur Sylvain Quintal et ce, aux conditions qui y sont établies.

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite offre d'achat.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

2002—05—205

DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE, RUE DES DEUX-MONTAGNES

ATTENDU QUE M. Gilles Émond du 185, rue des Deux-Montagnes a fait une demande écrite pour avoir un meilleur éclairage à l'intersection de la rue des Deux-Montagnes et de la rue de Mercier ;

6 MAI 2002

ATTENDU QUE, présentement, il n'y a aucun éclairage de rue à cet endroit ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une lumière de rue soit installée sur le poteau existant entre la rue de l'Islet et la rue des Deux-Montagnes.

ADOPTÉ

2002—05—206

PROJET DE POLITIQUE DE GESTION DU PANNEAU D'AFFICHAGE AUTOROUTIER, SORTIE 74 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de politique d'utilisation du panneau d'affichage autoroutier (sortie 74), réalisé par

la Société de développement économique de Bromont ainsi que de la lettre de Monsieur André Benoît, vice- président exécutif de la SODEB ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la *Politique d'utilisation du panneau d'affichage autoroutier* (sortie 74 de l'autoroute des Cantons de l'Est).

ADOPTÉ

N. M.

**MANDAT DONNÉ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE RELATIF AU REPOSITIONNEMENT DU PARC
INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE**

Le sujet numéro 7.19 est reporté à une séance subséquente.

6 MAI 2002

N. M.

**ENSEMBLE MUSICAL « LES CORDES-À-VENT » : DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE**

Le sujet numéro 7.20 est reporté à une séance subséquente.

2002—05—207

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : VOYAGE À QUÉBEC DES
ÉLÈVES DE 6^E ANNÉE DE L'ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière relative à un voyage à Québec destiné aux élèves de 6^e année de l'école de la Chantignole ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut acquiescer à ladite demande d'aide financière considérant que d'autres moyens doivent être envisagés pour financer le projet de voyage.

ADOPTÉ

2002—05—208

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

ATTENDU l'offre de renouvellement émanant de la firme Lemieux, Ryan et Associés pour le contrat d'assurances générales de la Ville, pour la période du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat d'assurances générales IARD à Lemieux, Ryan & Associés, pour la période du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003, au montant de **CENT QUARANTE-TROIS MILLE SEPT CENT UN DOLLARS (143 701 \$)**, taxes incluses.

6 MAI 2002

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **VINGT SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (26 870 \$)** à même le surplus accumulé pour financer la dépense d'assurance.

ADOPTÉ

2002—05—209

RÉTROCESSION PAR LES ENTREPRISES DAIGLE INTERNATIONALES INC À VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet d'acte de rétrocession d'une partie du lot 63 du cadastre de Bromont, d'une partie du lot 98 du cadastre officiel du Canton de Brome et d'une partie du lot 99 du cadastre du Canton de Brome, le tout tel que plus amplement décrit dans ledit projet d'acte de rétrocession ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de rétrocession.

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (42 500 \$)**, taxes, si applicables, en sus, à Les Entreprises Daigle internationales inc.

QUE les frais dudit acte de rétrocession soient aux frais de Les Entreprises Daigle internationales inc.

ADOPTÉ

2002-05-210

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FAUCHAGE DES PELOUSES
DANS LES PARCS, ÎLOTS DE VERDURE, ESPACES VERTS ET
AUTOUR DES ÉDIFICES PUBLICS DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 3 mai 2002 à 9 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

6 MAI 2002

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT FORFAITAIRE (taxes incluses)
Les Serres Russell et Frères	28 473,29 \$
Les Entreprises Fournier inc. (90441239 Québec inc)	32 494,56 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour le fauchage des pelouses dans les parcs, îlots de verdure, espaces verts et autour des édifices publics de la ville de Bromont pour l'année 2002 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Serres Russell et Frères pour un montant forfaitaire de **VINGT-HUIT MILLE QUATRE-CENT SOIZANTE-TREIZE DOLLARS ET VINGT-NEUF CENTS (28 473,29 \$)**, taxes incluses.

QUE les paiements soient effectués de la façon suivante : sur présentation d'une facture mensuelle approuvée par le directeur de la gestion du territoire, ce qui représente sept (7) versements égaux débutant le 15 mai et finissant le 15 novembre 2002.

ADOPTÉ

2002—05—211

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-03-082
INTITULÉE « OFFRE D'ACHAT DES LOTS 331-54 ET 331-16 DU
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN MCMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2002-03-082 « OFFRE D'ACHAT DES LOTS
331-54 ET 331-16 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME ».

ADOPTÉ

2002—05—212

**FONDATION DU CEGEP DE GRANBY : CONTRIBUTION
FINANCIÈRE DE LA VILLE
6 MAI 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme **SIX CENT DOLLARS (600,00 \$)** à
la Fondation du Cégep de Granby, somme représentant la participation de la
Ville de Bromont à ladite fondation qui est en campagne de financement.

ADOPTÉ

2002—05—213

PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 793. RUE SHEFFORD

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN MCMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Monsieur Bernard Boileau à inspecter de la propriété située au 793, rue Shefford et lui demande de produire, au Conseil municipal, un rapport d'inspection.

ADOPTÉ

2002—05—214

**SUBVENTION INFRASTRUCTURES-QUÉBEC : POSTE DE
POMPAGE « DES CARRIÈRES »**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont bénéficie d'une subvention du programme Infrastructures-Québec volet 2 pour la réfection du poste de pompage "Des Carrières" connue sous la cote IQ-0803 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire reporter en 2003 la réalisation des travaux de réfection ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 MAI 2002

DE demander officiellement à Infrastructures-Québec le report, d'une année, de la réalisation des travaux bénéficiant de la subvention au poste "Des carrières".

ADOPTÉ

2002—05—215

**NOM DE RUE DONNÉ AUX LOTS NUMÉROS 1789-20, 1790-1 ET 1791-
8 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, SITUÉS DANS LE
SECTEUR DE LA RUE LAWRENCE**

ATTENDU QUE, dans le secteur des lots 1789-20, 1790-1 et 1791-et 1791-8 où est située la rue Lawrence, autant du côté de la Ville de Bromont que du côté de la Ville de Lac Brome, les noms de rues sont des noms de familles des premiers propriétaires des lots originaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer « rue Knowlton », la rue formée par les lots 1789-20, 1790-1 et 791-8 du cadastre officiel du Canton de Brome, nom de famille du propriétaire d'un lot originaire dans ce secteur.

ADOPTÉ

2002—05—216

CLUB DE L'ÂGE D'OR D'ADAMSVILLE : CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire soutenir les organismes de loisirs de Bromont ;

Attendu que la Ville considère le Club de l'âge d'Or d'Adamsville comme partenaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLE MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 MAI 2002

D'autoriser la trésorière de verser une contribution financière de **TROIS CENTS DOLLARS (300,00 \$)** (incluant les taxes applicables), somme représentant les frais de location d'un local pour permettre à l'organisme de tenir ses activités.

ADOPTÉ

2002—05—217

CAMP DE JOUR 2002 À BROMONT SUR LE LAC

ATTENDU QUE la Ville de Bromont organise un programme de camp de jour pour les enfants ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont favorise la participation des organismes à but non lucratif dans l'élaboration et la promotion de l'offre de service des activités de loisirs ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la convention de partenariat entre la Ville de Bromont et Société de développement plein-air de Bromont pour la tenue du Camp de jour 2002.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite convention.

ADOPTÉ

2002—05—218

EMBLÈME FLORAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le Club Horticole de Bromont souhaite mettre sur pied un concours qui se tiendra en automne 2002 afin de doter la Ville de Bromont d'un emblème floral ;

ATTENDU QUE le Club Horticole souhaite être le maître d'oeuvre de ce concours ;

6 MAI 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la tenue du concours «Emblème floral de Bromont» et d'en attribuer la responsabilité au Club horticole de Bromont.

ADOPTÉ

2002—05—219

PROTOCOLE D'ENTENTE : « LE CARRÉ DES PINS »

ATTENDU QUE le promoteur du Carré des Pins désire réaliser un projet de développement avec les services d'égouts et d'aqueduc ;

ATTENDU QUE le promoteur devra bientôt signer un protocole d'entente avec la Ville de Bromont et ce, en conformité avec le règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux 846-2001;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'aviser Monsieur Serge Daoust du ministère de l'Environnement des éléments suivants :

Conformément au point 2.3 du formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts, la Ville atteste qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le Ministère de l'Environnement concernant le projet de développement du Carré des pins situé sur les lots 1366-6, 1366-7, 95 partie et 96 partie du cadastre de Bromont.

Conformément au point 2.4 du formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts, la Ville confirme que le projet fera l'objet d'une entente de cession des infrastructures. Plus particulièrement, cette entente spécifiera que l'exploitation des réseaux sera à la charge de la Ville de Bromont dès l'acceptation provisoire des ouvrages, en respect de la nouvelle réglementation sur l'eau potable. Aucun travail relatif aux égouts ou à l'aqueduc ne sera permis par la Ville avant que cette entente ne soit conclue.

ADOPTÉ
6 MAI 2002

2002—05—220

RÉSEAU ROUTIER EN GRAVIER

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire connaître l'état de l'ensemble de son réseau routier en gravier ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont considère que les interventions sur cette portion de son réseau routier doivent être planifiées avec un horizon à moyen terme ;

ATTENDU QUE Les Consultants S.M. inc. ont soumis une offre de service professionnel au gestionnaire du territoire et que ce dernier recommande son acceptation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de service de Les Consultants S.M. inc. datée du 29 mars 2002, relativement à l'évaluation et la gestion du réseau routier gravelé, pour un montant forfaitaire de **DIX NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (19 500 \$)**, les taxes applicables en sus.

ADOPTÉ

2002—05—221

SERVITUDE D'ÉGOUT (EAUX USÉES ET ÉMISSAIRE)

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est propriétaire de conduites d'égout (eaux usées et émissaire) situées en partie hors de son territoire, soit plus spécifiquement dans la Municipalité de Brigham;

ATTENDU QU'afin de régulariser les titres de propriété, la Ville désire acquérir les droits de servitude nécessaires concernant lesdites conduites d'égout (eaux usées et émissaire);

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville soit autorisée à acquérir une ou des servitudes réelles et permanentes d'égout (eaux usées et émissaire) sur une partie des lots 794, 483, 484, 491 et 492 du cadastre officiel du Canton de Farnham, le tout tel que plus amplement décrit et montré sur un plan joint à la présente résolution.

6 MAI 2002

QUE Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour préparer les plans et descriptions techniques nécessaires aux fins des présentes.

QUE Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire, soit mandaté pour entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Commission de protection du territoire agricole et auprès des citoyens concernés.

QUE M^c Paul Wayland, du cabinet Dufresne Hébert Comeau, soit mandaté pour assister Monsieur Nicolas Rousseau dans toutes les démarches que ce dernier entreprendra.

QUE le Conseil, par la présente, demande l'autorisation au ministre de l'Environnement, le tout conformément à l'article 41 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) pour acquérir lesdits droits réels et permanents de servitude.

ADOPTÉ

2002—05—222

CONCEPTION DES PLANS DU NOUVEAU TRACÉ DE LA RUE CHAMPLAIN

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a conclu une entente cadre visant, entre autres, la relocalisation de la rue Champlain ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et Ski Bromont.com se sont entendus sur un tracé pour la relocalisation de la rue ;

ATTENDU QUE, pour réaliser ce projet de relocalisation, la Ville doit retenir une firme d'ingénieurs pour confectionner les plans et devis requis ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater Les Consultants S.M. inc. selon leur offre de service datée du 2 mai 2002 et ce, en fonction d'une facturation à taux horaire, pour un maximum d'un montant de **DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (10 995,00 \$)**, taxes applicables en sus

ADOPTÉ

6 MAI 2002

2002—05—223

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 857–2002 intitulé « Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme » ;

ATTENDU QU'en conformité avec ce nouveau règlement, la Ville doit assigner des sièges aux différents membres du comité ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'assigner Monsieur Gilles Beauchemin, au siège numéro 1, à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme.

D'assigner monsieur Michel Couillard au siège numéro 2.

D'assigner madame Lise Bérard au siège numéro 3.

D'assigner monsieur Martin Larocque au siège numéro 4.

D'assigner madame Lola Landes au siège numéro 5.

QUE la vacance du siège numéro 6 soit comblée incessamment.

QUE Monsieur le Conseiller Onil couture soit nommé par le Conseil pour siéger au sein au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

2002—05—224

VENTE DU LOT 392 DU CADASTRE DE BROMONT (BOULEVARD DE BROMONT)

ATTENDU QUE le propriétaire du restaurant le Barouf a déposé une offre d'achat à la Ville concernant le terrain 392 du cadastre de Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une seconde offre concernant ledit terrain ;

ATTENDU QUE la Ville croit qu'il serait plus opportun de vendre le dit terrain au propriétaire du Barouf ;

6 MAI 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville vende le terrain formé par le lot 392 du cadastre de Bromont, à 2964-5280 Québec inc.

QUE ledit lot soit grevé d'une servitude pour les services d'égout et aqueduc.

QUE le montant de la vente soit de **ONZE MILLE DOLLARS (11 000 \$)**, taxes en sus, si applicables.

QUE les frais de notaire soient payés par l'acquéreur incluant l'acte de servitude.

ADOPTÉ

2002—05—225

QUITTANCE RELATIVE À UNE RÉCLAMATION SUITE À UN ACCIDENT DE VÉHICULE AUTOMOBILE LE 11 JANVIER 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte de Quittance de corporation suite à un accident de véhicule automobile survenu le 11 janvier 2002.

QU'un chèque au montant de **QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-NEUF DOLLARS ET TRENTE CENTS (4 259,30 \$)** parvienne à la Ville de Bromont, en règlement total et complet de la réclamation de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2002—05—226

FÉLICITATIONS ADRESSÉES AUX SŒURS DE SAINT-JOSEPH

6 MAI 2002

ATTENDU QUE, depuis 96 ans, les Sœurs de Saint-Joseph sont installées et œuvrent sur un territoire qui est aujourd'hui connu sous le nom de Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE, durant tout ce temps, elles se sont impliquées au sein de la communauté et ont contribué généreusement au bien être de la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE reconnaître l'apport des Sœurs de Saint-Joseph à la Ville de Bromont et de les féliciter chaleureusement pour tout le dévouement qu'elles ont démontré au cours de ces nombreuses années au sein de la communauté.

ADOPTÉ

2002—05—227

**BOUCHON DE CIRCULATION, SORTIE 68 DE L'AUTOROUTE DES
CANTONS DE L'EST**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Mireille Forand, adjointe administrative de la société zoologique de Granby Inc. relativement aux bouchons de circulation à la sortie 68 de l'autoroute des cantons de l'est ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont appuie les démarches de la Société zoologique de Granby auprès du ministère des Transports pour pallier dans les plus brefs délais aux bouchons de circulation à la sortie 68 de l'autoroute des Cantons de l'Est.

ADOPTÉ

2002-05-228

**AMÉLIORATION DU SERVICE POSTAL OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DES POSTES**

6 MAI 2002

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est en plein essor et que sa population augmente rapidement ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, selon l'institut de la statistique du Québec, est au deuxième rang quant à l'augmentation de sa population ;

ATTENDU QUE de 2000 à 2001 la population de la Ville de Bromont est passée de 4 381 à 5 123, soit une augmentation de 14,48% et de 2001 à 2002 elle est passée de 5 123 à 5 473 soit une augmentation de 6,83% ;

ATTENDU QUE la liste des permis de construction déposée à l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 avril dernier, démontre que, depuis le début de l'année, 37 permis de construction ont été émis comparativement à 23 pour le même laps de temps en 2001 ;

ATTENDU QUE Poste Canada a implanté des kiosques postaux sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE le nombre de casiers postaux s'avère insuffisant pour desservir l'ensemble de la population de Bromont ;

ATTENDU QUE de nombreuses plaintes sont acheminées au bureau de poste par des citoyens mécontents du service offert par Poste Canada ;

ATTENDU QUE le service postal est un service essentiel à la qualité de vie des citoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander à Poste Canada d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'améliorer le service postal sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bromont et ce, dans les plus brefs délais.

ADOPTÉ

2002-05-229

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC IMMOBILIER SKI BROMONT

ATTENDU le règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ;

ATTENDU le projet de développement présenté par Immobilier Ski Bromont en octobre ;

ATTENDU qu'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue ;

6 MAI 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le protocole d'entente concernant le projet de développement de Immobilier Ski Bromont.

QUE la durée de cette entente de développement soit de 5 ans.

QUE le fonds de parc soit payé sous forme d'un terrain pour le terrain identifié comme parc à l'annexe ci-jointe et que, s'il en reste pour le terrain cédé dans le protocole autorisé par la résolution numéro 2001-04-464, le restant du fonds de parc soit payé sous forme monétaire.

ADOPTÉ

2002—05—230

PROTOCOLE D'ENTENTE – QUARTIER D'HIVER

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a conclu un protocole d'entente avec Immobilier Ski Bromont concernant le projet des Quartiers d'hiver ;

ATTENDU QUE le promoteur désire réaliser des travaux de dynamitage pour les futures maisons en même temps qu'il construira la rue ;

ATTENDU QU'il est opportun pour le promoteur de réaliser les fondations de quatre jumelés (8 unités d'habitations) dès qu'il aura réalisé les activités de dynamitage ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, un addenda au protocole du projet des Quartiers d'hiver lequel spécifiera que le titulaire pourra réaliser des travaux de déblais/remblais et les modalités concernant les fondations.

ADOPTÉ

6 MAI 2002

2002—05—231

**ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE PARCOURS DU
VIEUX VILLAGE**

ATTENDU QUE le Ministère de l'environnement désire que certains éléments soient inclus dans le protocole d'entente visant le prolongement de la rue Patriotes entre les rues Bourgmestre et Compton ;

ATTENDU QUE le promoteur et titulaire de l'entente a été avisé des modifications à apporter à l'entente et que ces modifications visent principalement la protection de l'environnement ainsi que le respect de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'addenda au protocole d'entente.

ADOPTÉ

N. M.

PROTOCOLE D'ENTENTE – RUE DE MISSISQUOI

Le sujet numéro 7.47 est retiré de l'ordre du jour.

2002—05—232

INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DU BOIS D'OEUVRE

ATTENDU QUE la Commission du commerce international de Washington a rendu une décision qui impose des droits compensatoires de 27,7%, contre le bois d'œuvre canadien ;

ATTENDU QUE quelques centaines de municipalités au Québec dépendent directement de la forêt et de l'industrie du bois d'œuvre ;

6 MAI 2002

ATTENDU QUE l'industrie québécoise du bois d'œuvre a déjà écopé d'une perte de 1 800 emplois à cause de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et le Canada et que plusieurs milliers d'autres sont menacés ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral est responsable du commerce international et du règlement des litiges en cette matière ;

ATTENDU QUE des mesures de soutien et d'aide financière sont essentielles afin d'éviter que des dommages irréparables soient causés à cette industrie et qu'il en résulte une perte de quelques milliers d'emplois ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'en plus de représentations devant les instances internationales, le gouvernement fédéral soutienne financièrement, par des mesures d'accompagnement, l'industrie forestière et ses travailleurs si on ne veut pas aggraver la situation sociale et économique de certaines régions québécoises.

ADOPTÉ

2002-05-233

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À DES FINS
AUTRES QUE L'AGRICULTURE**

ATTENDU QU'une demande a été déposée par les propriétaires actuels du lot 1106 du cadastre de Bromont (remplacement, par rénovation cadastrale, du lot 31-5 du cadastre officiel du canton de Granby) pour l'autorisation du terrain à des fins autres que l'agriculture.;

ATTENDU QUE ce terrain fût cadastré conforme à la réglementation en vigueur le 29 octobre 1965 ;

ATTENDU QUE ce terrain est localisé à l'intérieur de l'aire protégée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU QUE les propriétaires actuels veulent vendre ou construire une résidence unifamiliale isolée dont l'usage est autorisé au règlement de zonage 700-91, sous condition d'une autorisation de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE le terrain est localisé entre le chemin Darcy et la route Pierre-Laporte ;

ATTENDU QUE cette bande de terrain ne permet pas l'usage agricole en raison de sa faible profondeur et de sa petite superficie ;

6 MAI 2002

ATTENDU QUE cette propriété ne peut être annexée à une exploitation agricole voisine ;

ATTENDU QUE la majorité des lots situés sur cette bande de terrain sont construits ;

ATTENDU QUE le plus proche bâtiment d'élevage agricole est situé à plus de 300 mètres ;

ATTENDU QUE des espaces appropriés sont disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole protégée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'usage habitation unifamiliale isolée est conforme au règlement de zonage numéro 700-91, conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ.

Que le terrain actuel ne peut être annexé à une exploitation agricole voisine.

QUE le Conseil municipal appuie les propriétaires relativement à leur demande d'autorisation à d'autres fins que l'agriculture pour le lot 1106 du cadastre de

Bromont, remplaçant par rénovation cadastrale le lot 31-5 du cadastre officiel du Canton de Granby.

ADOPTÉ

N. M.

LETTRE DE MONSIEUR CHRISTIAN BEAUDET

Le sujet numéro 7.51 est reporté à une séance subséquente.

2002—05—234

**EMBAUCHE DE DEUX (2) ÉTUDIANTS POUR LA CENTRALE DE
TRAITEMENT DES EAUX**

ATTENDU la demande de subvention faite dans le cadre du programme « Placement carrière été » ;

ATTENDU les besoins en remplacement pour les vacances à l'usine de filtration et d'épuration ;

6 MAI 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher, pour la période d'été, Monsieur François Rufiange, pour 11 semaines, soit du 3 juin au 18 août 2002, et Madame Nadia Mercier, pour 11 semaines, soit du 27 mai au 10 août, les deux au taux de 14.00 \$ de l'heure pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2002—05—235

**EMBAUCHE DE MONSIEUR DENIS GOSSELIN RELATIVEMENT À
LA RÉFECTION DES BORNES INCENDIES**

ATTENDU la nécessité pour la Ville de procéder à la réfection des bornes d'incendies et certains travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Denis Gosselin, pour la période d'été, soit du 15 avril au 4 octobre 2002, au taux de la classe 5, an 1, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2002—05—236

**PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL
POTVIN**

ATTENDU l'absence prolongée de Monsieur Marc Courcy pour raison de maladie ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 MAI 2002

DE prolonger l'embauche de Monsieur Daniel Potvin, en remplacement de Monsieur Marc Courcy, jusqu'à son retour, au taux de la classe 4, an 2, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2002—05—237

**PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MADAME LOUISE
ROCQUE**

ATTENDU le besoin pour la Ville d'effectuer le paysagement et l'entretien des parterres de fleurs ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE prolonger l'embauche de Madame Louise Rocque, pour la période d'été, soit du 15 avril au 4 octobre 2002, au taux de la classe 5, an 1, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2002—05—238

EMBAUCHE D'UN(E) ÉTUDIANT(E) POUR LE SERVICE DE LA TRÉSORERIE

D'ouvrir un poste d'étudiant pour le service de la trésorerie pour l'été 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les tâches réalisées soient les suivantes :

- remplacer la réceptionniste pendant ses vacances ;
- faire du classement ;
- procéder à l'inventaire des équipements informatiques ;
- dessiner à l'aide du logiciel VISIO l'architecture du réseau informatique de la Ville ;

6 MAI 2002

- concevoir des formulaires et modèles en WORD et EXCEL ;
- réaliser diverses tâches en WORD et EXCEL ;

D'autoriser la trésorière à embaucher un(e) étudiant(e) pour une période de huit (8) semaines au salaire de 10,00 \$ de l'heure.

ADOPTÉ

2002—05—239

ADOPTION DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 24 AVRIL 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des pompiers volontaire, casernes numéros 1 et 2, au 24 avril 2002.

ADOPTÉ

2002—05—240

EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE AU SERVICE DU GREFFE

ATTENDU la possibilité d'embaucher une stagiaire finissante au CEGEP de Granby connaissant les logiciels ;

ATTENDU QUE le stage doit comporter un apprentissage des activités du service du greffe ;

ATTENDU le besoin de préparer l'informatisation des archives ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher, pour une période allant du 29 avril au 23 mai 2002, Caroline Choinière, à raison de 33 heures 75 par semaine, au taux horaire de 10,00 \$.

ADOPTÉ

6 MAI 2002

2002—05—241

EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE, ENTRETIEN DES PARCS

ATTENDU le travail à effectuer dans les parcs de la Ville durant l'été 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Gilles Fortin comme homme d'entretien pour les parcs, à partir du 7 mai 2002, au taux de la classe 6, an 1, selon la convention collective en vigueur, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2002—05—242

**EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT D'INSTALLATION AU SERVICE
DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Jean-Marc Lajoie, à titre de surveillant d'installation pour le gymnase de l'école de la Chantignole, au taux de 8,50 \$ de l'heure, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR MARC DESROCHERS, DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'INSTALLATION
D'ENSEIGNES DE STATIONNEMENT INTERDIT, RUE SHEFFORD**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Desrochers.

6 MAI 2002

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 21 MARS 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUES LE 27 MARS ET LE 11 AVRIL 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

N. M.

**DÉPÔT DE LA PLAINTÉ DE MONSIEUR RAYNALD MEUNIER
RELATIVE À L'ÉTAT DES ROUTES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Meunier.

2002—05—243

**DÉMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DU 83, BOULEVARD DE
BROMONT AU 90, BOULEVARD DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000\$)** à même le surplus accumulé pour financer le déménagement du bâtiment du 83, boulevard de Bromont au 90, boulevard de Bromont.

ADOPTÉ

6 MAI 2002

N. M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Bertrand Côté demande des informations sur la tenue des Mercuriades.
- Monsieur Raynald Meunier se plaint de l'état des chemins de gravier qui sont en fait des chemins de boue, en soulignant que, depuis son arrivée à Bromont, la situation ne s'est pas améliorée.
- Monsieur Jacques Lapensée souligne que la qualité du gravier épandu fait en sorte qu'il ne se retrouve pas dans les fossés suite à une pluie ou à la circulation des véhicules. Il s'informe aussi du projet de réfection de la rue Shefford.
- Monsieur Lucien Lortie s'informe sur différents sujets à l'ordre du jour de l'assemblée.
- Madame Rolande Dubord demande où est situé le projet de construction domiciliaire « Le carré des pins ».

2002—05—244

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN , MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.,GREFFIER